



# Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

## ÉDITORIAL

Ce numéro de printemps s'ouvre sur des hommages à un homme, Markus Kammermann, dont la subite disparition a marqué notre village et sa région. Chacun de nous ignore ce que lui réserve l'avenir et cet événement tragique nous rappelle que nous ne maîtriserons jamais le cours de notre vie.

La lecture du Chavannus vous permettra de connaître l'état d'avancement des diverses propositions faites lors du débat du 30 octobre dernier. Certains dossiers avancent plus vite que d'autres.

Vous trouverez également quelques rappels à propos du vote par correspondance. En effet, les scrutateurs constatent, lors de chaque dépouillement, quelques cas de nullité évitables, voire des documents mal mis sous pli et qui ne peuvent donc malheureusement pas être pris en compte.

Sinon, certaines rubriques se sont bien installées dans ce journal et attendent toujours d'éventuelles réactions ou prises de position afin que Le Chavannus soit un vrai espace de discussions pour l'ensemble des habitants de notre village. A ce sujet, comme nous le suggérons depuis bientôt deux ans, nous recherchons toujours quiconque voudrait s'occuper de nouvelles rubriques.

Que ce printemps vous sourie !

la rédaction



## CELA ARRIVERA DEMAIN

<b>11 - 28 avril</b>	Vacances de Pâques
<b>18 mai</b>	Votations
<b>13 juin - 13 juillet</b>	Mondial de football
<b>21 juin</b>	Journée sportive (Déchetterie)
<b>4 juillet - 25 août</b>	Vacances d'été

Le printemps - 20 mars à 17h58



## SOMMAIRE

Page 2 - 3	Hommage
Page 4 - 5	Suites du débat du 30 octobre 2013
Page 6 - 7	Conseil communal - Municipalité
Page 8 - 9	Voter, mode d'emploi
Page 10	Tribune libre - Archives
Page 11	La mobilité immobilière - Harmonie TS
Page 12	La chronique de l'Arpenteur

## HOMMAGES

**Le 17 février dernier, Monsieur Markus Kammermann disparaissait, suite à un tragique accident.**

**Voici l'hommage du Syndic, Monsieur Pierre Stampfli, lu lors de la cérémonie à l'église de Commugny.**

*Chère famille en deuil,*

*Chers amis de notre regretté Markus,*

*En ce jour de deuil, je veux exprimer ici tout le chagrin de la population de notre village et de Terre Sainte. Quel cruel destin, quelle fin tragique, injuste, absurde. Rien ne sera plus jamais comme avant. En cette triste journée, Chavannes-de-Bogis pleure son Vice-Syndic, son ami ; un homme compétent, un homme engagé, un homme de parole, un homme intègre qui appelait un chat un chat.*

*Né à Hergiswil en Suisse centrale, Markus a élu domicile à Chavannes-de-Bogis en 1987, après un passage à Genève et à Tannay. Très vite il s'est intéressé à la politique locale et est devenu Conseiller Général en 1988 puis Conseiller Communal. A ce titre il a été membre de la commission de Gestion. En 1998 il devient Municipal puis Vice-Syndic en 2002. Il prend alors le dicastère des finances qu'il gèrera avec une extrême rigueur, un peu trop au goût de certains.*

*Toujours disponible malgré un plus que plein-temps à la Mobilière, il défendait ses idées avec ardeur, mais savait aussi reconnaître les arguments des autres et les faire siens ; un homme loyal. Markus aimait son village ; il s'est beaucoup investi dans de nombreux projets en cours tels que la réfection de l'auberge, la transformation de l'ancienne poste, la nouvelle voirie et bien d'autres encore. Il s'est battu pour le développement de notre commune tout en lui gardant son originalité. Ardent défenseur des Transports publics, il ne verra jamais la réalisation de nos objectifs prioritaires. Markus, quel vide tu laisses !!!*

*Markus aimait la Terre Sainte où il avait beaucoup d'amis et faisait partie de nombreuses commissions d'associations intercommunales de Terre Sainte : président de la commission des sports ; membre de la commission de défense incendie ; membre du Conseil intercommunal des services industriels ; délégué à l'association scolaire et à l'association de l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte où il était membre de la commission des finances et gestion.*

*Mais pour Markus, ce n'était pas que la politique qui comptait : Markus aimait la vie ; c'était un bon vivant qui aimait organiser. C'est lui qui a mis sur pied le tournoi d'Eisstockschiess des autorités de Terre Sainte, tournoi qui est devenu un incontournable. Il aimait organiser des excursions, pour lui et les autres. Il a entre autre conduit la Municipalité à Hergiswil, son village natal. C'était un membre assidu de l'Union sportive de Terre Sainte.*

*Outre le sport et les ballades, Markus aimait la musique ; il assistait régulièrement aux Musicales de Tannay. C'était aussi un membre assidu de l'amicale de Chavannes-de-Bogis. Homme généreux Markus ne comptait pas lorsque les sociétés de la région demandaient assistance.*

*A vous, amis de Markus, merci d'être venus si nombreux pour soutenir ses proches.*

*C'est à sa famille, notamment ses filles Laura et Olivia, que vont nos pensées les plus émues et à qui je présente, au nom des autorités et des collaborateurs de Chavannes-de-Bogis et de Terre Sainte nos plus sincères condoléances et notre profonde sympathie. Nous serons toujours en pensées avec lui.*

**ADIEU MARKUS !**

**ADIEU L'AMI !**



Adieu mon cher,

Adieu Markus, fidèle ami et voisin hors pair, champion de doppelkopf et de jass, bon vivant et compagnon de la bonne humeur, amoureux des grands bourgognes, aussi dévoué dans l'amitié que sérieux professionnel, d'une intelligence rare et d'un conseil plus qu'éclairé, la main sur le cœur, toujours prêt à rendre service, toujours là pour partager une bière, un café, un repas improvisé, rire, aimer, blaguer et d'une honnêteté sans compromis, d'une franchise se moquant du qu'en dira-t-on.

Adieu mon cher... Markus, tu nous manques tellement.

L'amitié ne disparaît jamais La mort n'est rien.  
Tu es seulement passé dans la pièce à côté.  
Tu es toi, nous sommes nous.  
Ce que tu étais pour nous, tu l'es toujours.  
Nous te donnerons le nom que nous t'avons toujours donné.  
Nous te parlerons comme nous l'avons toujours fait.  
On n'emploiera pas un ton différent !  
On ne prendra pas un air solennel ou triste.  
On continuera à rire de ceux qui nous faisaient rire ensemble.  
On pense à toi.  
Ton nom sera prononcé à la maison  
Comme il l'a toujours été, sans emphase d'aucune sorte  
Sans trace d'ombre,  
Le fil n'est pas coupé.  
Pourquoi serais-tu hors de nos pensées  
Simplement parce que tu es hors de notre vue ?  
Tu n'es pas loin,  
Juste de l'autre côté du chemin.

Tes amis et voisins



## RÉSULTATS DU DÉBAT DU 30 OCTOBRE 2013

Chers habitants,

Vous avez été une soixantaine à vous déplacer, le 30 octobre dernier, pour débattre des moyens à mettre en œuvre pour essayer d'améliorer la vie quotidienne des habitants de notre commune.

La règle du jeu voulait que chacun puisse s'exprimer, faire des propositions sans qu'il y ait contradictions. Une cinquantaine de propositions ont été faites et chaque participant disposait de 3 suffrages pour soutenir les propositions qu'il jugeait les meilleures.

Un premier article a paru dans le Chavannus d'hiver 2013 et montrait les tendances de ce que nos habitants souhaitent. Vous trouverez ci-après le tableau comprenant toutes les propositions formulées ainsi que le nombre de suffrages obtenus.

Ce tableau montre également quels sont les organes compétents pour la réalisation des propositions formulées. Il est clair que c'est de la compétence de la Municipalité d'interpeller ces instances, celles-ci répondant plus ou moins rapidement, lorsqu'elles répondent.

A ce jour la Municipalité est intervenue sur les objets ayant obtenus le plus de suffrages auprès des habitants :

- Suppression des nuisances de l'autoroute : une demande est déjà en cours depuis plusieurs mois. Les dernières informations fournies par l'office fédéral des routes prévoient que le projet définitif sera développé pendant le 1er semestre 2014 et que la mise à l'enquête interviendra au 3ème trimestre 2014.
- Réactiver la ligne de bus vers Chavannes-Centre : la Municipalité a demandé au Conseil régional, au Canton et à Manor de tout mettre en œuvre pour que le centre soit de nouveau accessible par les transports publics. La Municipalité de Chavannes-de-Bogis, soutenue par d'autres communes de Terre Sainte, a fait diverses propositions aux instances concernées pour l'horaire 2015. La Municipalité suit attentivement l'évolution de ce dossier.
- Réactiver la liaison bus vers Nyon via Crassier. La même requête que ci-dessus a été transmise. Pour assurer une correspondance à Crassier, il faut que les travaux prévus pour le passage des bus sur la jonction de Coppet soient terminés, notamment la pose de feux permettant de prioriser le passage des bus. Ces travaux devraient démarrer cet été.
- Bus 813 de Coppet vers Chavannes-de-Bogis ; demande d'une course supplémentaire après 22h30. La même requête que ci-dessus a été faite auprès des autorités cantonales et régionales. Le coût de cette course est estimé à CHF 40'000.- .
- Pose d'une boîte postale au centre du village : une demande a été formulée à « la poste » qui nous a répondu qu'elle allait examiner notre requête.
- Concernant la place du village qui est à 100% de compétence communale, le point sera traité en même temps que la construction d'un petit immeuble à la place du hangar derrière l'auberge, dès fin 2014 / début 2015.
- Pour tous les points qui n'ont pas encore été traités, nous vous informerons de leur traitement au moyen d'un prochain article dans le Chavannus

La Municipalité

# DEBAT DU 30.10.2013

## PROPOSITIONS

PROPOSITIONS		NOMBRE DE SUFFRAGES	DECISION COMMUNALE	CO-DECISION	DECISION CANTONALE	DECISION FEDERALE
<b>1</b>	<b>DECHETS / DECHETTERIE</b>					
1.1	Créer un compost communal	2	X			
1.2	Droits des ferrailleurs	2		X		
1.3	Enlèvement des encombrants au Champs Blancs	1	X			
1.4	Evaluation du système rollois	1		X		
1.5	Bonne pour publicité au village	1	X			
1.6	Contrôler sérieusement les accès	3		X		
1.7	Augmenter les horaires d'ouverture	7		X		
1.8	Enterrer les containers	2		X		
1.9	Poubelles multi-usage dans le village	1	X			
<b>2</b>	<b>AUTOROUTE</b>					
2.1	Suppression des nuisances sonores (courriels Syndic - Ofrou)	10				X
2.2	Informier la population	2	X			
2.3	Pose de bitume phono-absorbant	2				X
2.4	Qui finance quoi ?	0				X
<b>3</b>	<b>CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE</b>					
3.1	Supprimer le cul-de-sac vers épicerie	0		X		
3.2	30 km / h dans tout le village	1	X	X		X
3.3	Chemin du Collège en "Bordiers autorisés"	0	X			
3.4	Elargir route cantonale vers la Vignettaz	0				X
3.5	Aménagements pour bus 814	0				X
3.6	Augmenter les contrôles de vitesse	4				X
3.7	Augm. Les contrôles du respect des signalisations	4	X			X
3.8	Contrôle cirul.sauvage sur chemins AF et 'Bordiers'	4	X			X
3.9	Sécuriser route de Bogis-Bossey	5		X		X
<b>4</b>	<b>MOBILITE DOUCE</b>					
4.1	Trottoirs pour fauteuils roulants	1	X			
4.2	Trottoir vers le giratoire de la Sallivaz	1	X			
4.3	Trottoir pour accès au bus 814	1			X	
4.4	Vrai trottoir au chemin du Collège	0	X			
4.5	Eliminer la "frontière Nord-Sud"	0		X		X
4.6	Créer une patrouille scolaire	1	X			
4.7	Créer des chemins piétons : - vers les arrêts de bus - vers l'école	2	X			
4.8	Améliorer les passages piétons : - vers l'école - vers la ferme Faillettaz - vers l'arrêt de bus	3		X		X
4.9	Améliorer l'éclairage des dits passages	3		X		X

PROPOSITIONS		NOMBRE DE SUFFRAGES	DECISION COMMUNALE	CO-DECISION	DECISION CANTONALE	DECISION FEDERALE
<b>5</b>	<b>TRANSPORTS PUBLICS</b>					
5.1	Réactiver la liaison Chavannes-centre	10			X	
5.2	Réactiver le bus direct vers Nyon	10			X	
5.3	Horaires décalés 813-814	1			X	
5.4	Plus de directs Chavannes-de-Bogis - Coppet	2			X	
5.5	Bus de Coppet après 22h30	11			X	
5.6	Stationnement des bus à Coppet	1			X	X
5.7	TPN: ne pas oublier l'arrêt Sallivaz	1	X			
<b>6</b>	<b>PLACE DU VILLAGE / JEU</b>					
6.1	Créer une "vraie" place du village avec creche / garderie	10 2	X X			
6.2	Cloturer place de jeu côté route de la Sallivaz	1	X			
<b>7</b>	<b>SECURITE / POLICE</b>					
7.1	Assistants de sécurité pour: - déchetterie - école - patrouilles au village	6	X			
<b>8</b>	<b>EXTERNE A CHAVANNES</b>					
8.1	Giratoire en Ballesert dangereux (Lettre au Service des Routes)	4			X	
8.2	Banc à la gare de Coppet	1				X
<b>9</b>	<b>ADMINISTRATION / DIVERS</b>					
9.1	PV des Conseils Communaux sur le site internet	0	X			
9.2	Sortie pour enfants (idem aînés)	0	X			
9.3	Eclairage public à Péguéy	2	X			
9.4	Augmentation des places en UAPE	2		X		
9.5	Lieu de réunion pour les aînés	2	X			
9.6	Lieu de réunion pour les mamans	2	X			
9.7	Boite postale au centre du village (Lettre à la Poste)	9				X
9.8	Créer des jardins communautaires	1	X			

## CONSEIL COMMUNAL

### Séance du 2 décembre 2013

Le projet du complexe piscine/patinoire sur le site des Rojalets à Coppet est présenté. Il concerne l'ensemble des communes de Terre Sainte. La piscine sera ouverte au public en dehors des heures scolaires et durant les vacances. La patinoire sera disponible environ 5 mois par année ; sinon elle laissera place à un espace pour divers types de manifestations. Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Budget 2014 de la bourse communale : aucune modification significative n'est relevée par rapport aux comptes 2012 ou au budget 2013. Le budget 2014 présente une perte d'environ CHF 314'000.-- . Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Communications de la Municipalité :

- le Syndic informe avoir contacté Founex à propos du nouveau giratoire des Champs Blancs et de sa configuration, qui n'est pas idéale. Une disposition différente de ce giratoire n'a pas été possible. La demande de mise en place de feux de signalisation sur le rond-point est ouverte.

- Assainissement du bruit de l'autoroute : selon l'OFROU, la mise à l'enquête serait publiée au 3e trimestre 2014 avec l'ouverture d'un chantier en été 2015.

Propositions individuelles :

- Comment s'opposer ou modifier le projet de la ligne Gex-Divonne-Coppet ? Cette route est sous la responsabilité du Canton, qui traite directement les oppositions.
- Les horaires des lignes 813 et 810 vont-ils changer afin d'offrir une vraie correspondance pour se rendre à Nyon ? Non, cela est impossible à mettre en place.
- Qui finance la ligne transfrontalière 814 ? Chacun des pays supporte la charge engendrée sur son territoire.
- L'augmentation du nombre d'habitants n'entraîne pas automatiquement une amélioration de l'offre en transports publics ! Le nombre d'utilisateurs est déterminant.



## GIRATOIRES

### Comment circuler dans un giratoire ? Question d'actualité dans notre région !

Peu d'entre nous connaissent véritablement les règles de circulation dans un rond-point. Bonne route !

#### Règles de circulation

- Je ralentis à l'approche du giratoire.
- J'accorde la priorité à tout véhicule venant de la gauche, qu'il se soit engagé dans le giratoire ou non.
- S'il y a plusieurs voies dans le giratoire, ma position d'entrée dans le giratoire dépend de la sortie que je souhaite prendre (en général voie de droite si je choisis de tourner à droite ou d'aller tout droit et voie de gauche si je désire tourner à gauche).
- A l'entrée du giratoire, je ne suis pas tenu de signaler ma direction, mais il est conseillé de le faire.
- Si je change de voie dans le giratoire, j'annonce ce déplacement et j'accorde la priorité aux autres véhicules.
- Avant de quitter le giratoire, je suis obligé d'indiquer mon intention (clignotant à droite ou signe de la main pour les cyclistes).
- Les cyclistes ne sont pas tenus de rouler sur le bord droit du giratoire, mais peuvent circuler au milieu de la voie.

(Tiré du site du TCS : <http://www.tcs.ch/fr/test-securite/securite-routiere/nos-routes/giratoires.php>)

Bernard Vanderstraeten

## MUNICIPALITÉ

### Election complémentaire d'un(e) Conseiller(ère) Municipal(e)

La disparition de Markus Kammermann laisse un vide énorme autour de la table de la Municipalité. La loi, par contre, ne laisse pas la place à l'émotion et donne des directives précises.

Même si les quatre Municipaux en place se sont partagé les dossiers traités par M. Kammermann, le remplacement doit être organisé et un nouveau municipal élu pour les deux ans qui restent jusqu'à la fin de la législature (30 juin 2016).

Par arrêté préfectoral du 4 mars 2014, le Préfet du district de Nyon a décidé des dates clés et rappelé les conditions pour faire état de candidature et rappelé quels étaient les ayants-droits au vote. Cette élection aura lieu au système majoritaire à 2 tours ; une élection tacite étant possible dès le 1er tour.

Le corps électoral a reçu un courrier d'information, avec toutes les précisions et exigences que nous rappelons ci-dessous :

- Au moment où vous lirez ces lignes le dépôt des listes pour le premier tour sera échu puisque la date limite était fixée au 7 avril 2014.
- Le premier tour de l'élection aura lieu le 18 mai en même temps que les votations cantonales et fédérales. Les documents concernant l'élection

communale seront intégrés dans la même enveloppe que celle contenant les bulletins de vote cantonaux et fédéraux.

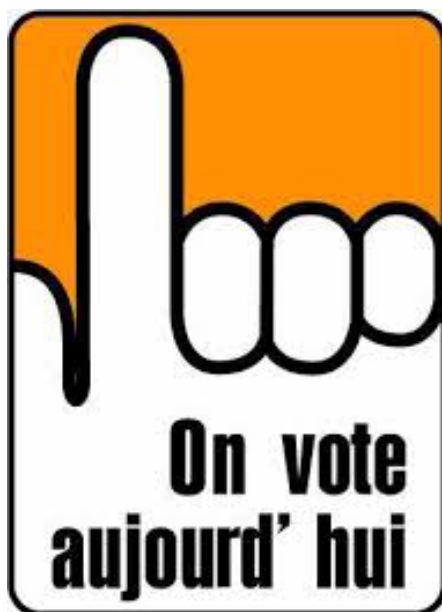
- Au cas où il n'y aurait qu'une seule liste, avec un seul nom, l'élection serait tacite.
- En cas de 2ème tour, les listes devront être déposées au greffe avant le mardi 20 mai dernier délai.
- Dans ce cas de figure, l'élection aura lieu le 15 juin 2014.

Remarque importante pour les personnes étrangères :

Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins et qui sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins, sont éligibles et peuvent participer à l'élection. Elles recevront automatiquement les documents pour la votation.

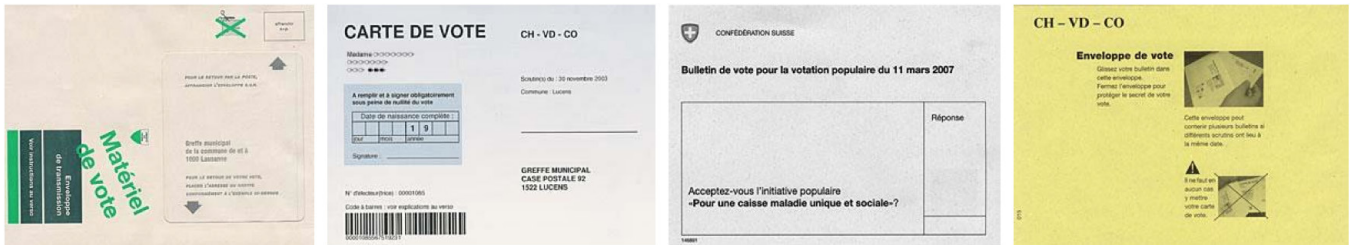
Cette élection est importante pour la bonne marche de la commune et nous souhaitons que vous participiez activement à ce vote.

La Municipalité



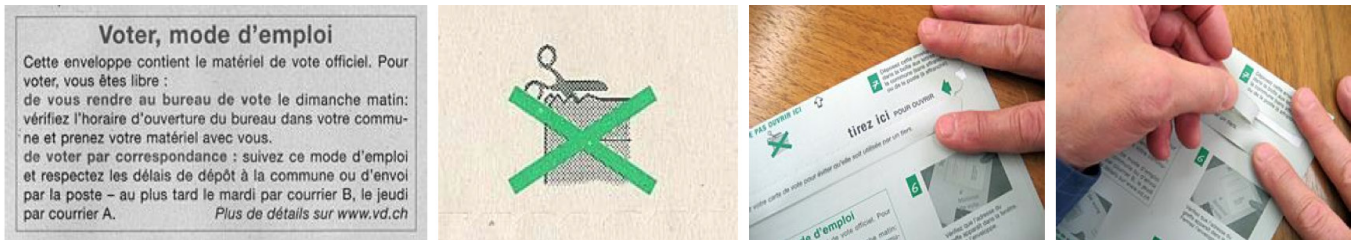
# VOTER, MODE D'EMPLOI

Le matériel de vote : vous le recevez dans votre boîte aux lettres !



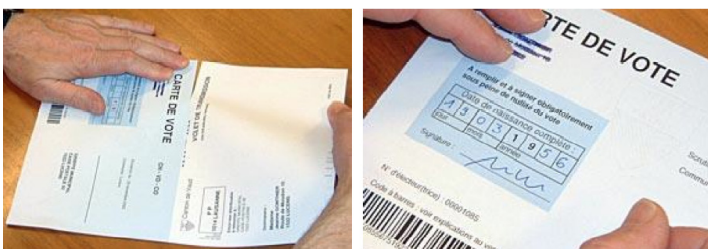
- L'enveloppe de transmission aller-retour (grise).
- La carte de vote (à usage unique), ce document atteste de votre qualité d'électeur.
- Le bulletin de vote ou le bulletin électoral, support pour exprimer votre vote ou vos suffrages.
- L'enveloppe de vote jaune (unique), destinée à contenir l'ensemble de vos bulletins de votes et à protéger le secret de votre vote.

## A la réception de votre matériel



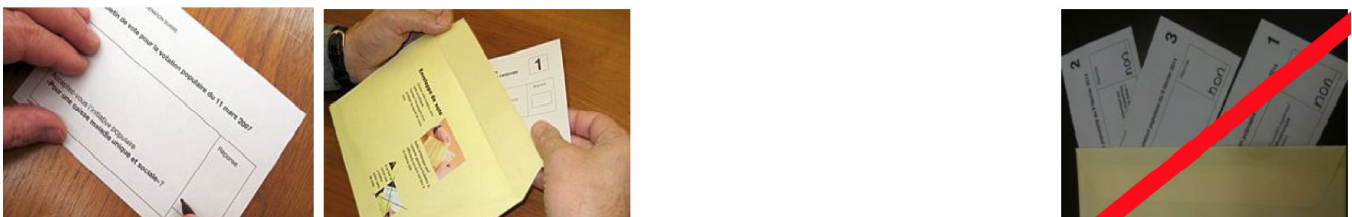
- Lisez attentivement les instructions au dos de l'enveloppe de transmission avant de l'ouvrir !
- **ATTENTION : ne pas déchirer l'enveloppe.**
- Ouvrir l'enveloppe par la languette. Ainsi vous pourrez la réutiliser pour renvoyer votre vote à la commune.

## Préparer la carte de vote



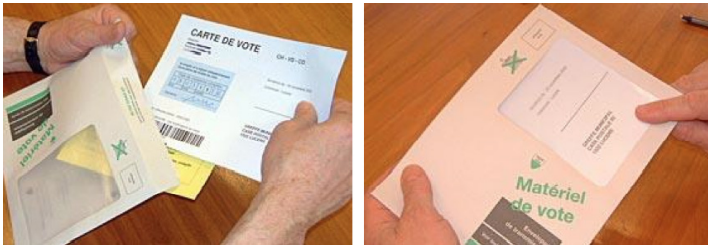
- Prendre la carte de vote. Détacher le volet de transmission, qui n'est plus utile.
- Inscrire votre date de naissance complète (jour - mois - année). Signer.

## Voter



- Remplir le bulletin de vote ou le bulletin électoral (pas plus d'un bulletin par scrutin).
- Glisser le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe de vote jaune. Fermez l'enveloppe de vote jaune pour protéger le secret de votre vote.
- Pour simplifier le travail des scrutateurs, merci de ne pas séparer les bulletins de votes.

## Voter par correspondance



- Prendre l'enveloppe de transmission. **Glissez-y d'abord l'enveloppe de vote jaune puis la carte de vote qui doit se trouver devant (et en aucun cas dans l'enveloppe de vote) !**
- Vérifier l'adresse du Greffe dans la fenêtre de l'enveloppe.
- **Fermer l'enveloppe de transmission.**  
**Affranchissez l'enveloppe pour la poste si vous ne la déposez pas dans la boîte aux lettres communale !**
- Attention aux délais si vous votez la dernière semaine !
- Pour grouper les envois, par exemple d'une même famille, utilisez une enveloppe neutre, à l'adresse du greffe de la commune dans laquelle vous glissez les enveloppes de transmission de chacun.

## Voter au bureau de vote (Le dimanche matin du scrutin exclusivement)

Matériel à prendre avec soi :

- La carte de vote (indispensable)
- L'enveloppe de vote jaune
- Le(s) bulletin(s) de vote ou électoral(aux)

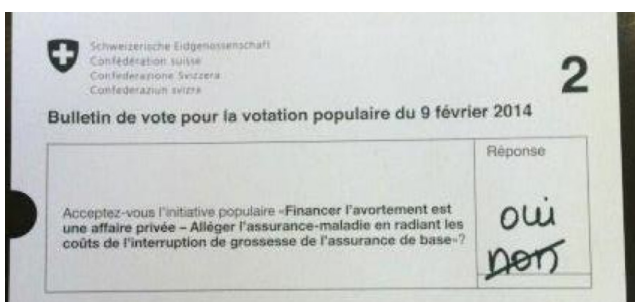
## Rappel des cas de nullités lors du dépouillement

Extrait de l'article 20 de la loi sur l'exercice des droits politiques (Votes non pris en compte)

Les votes émis par correspondance ou déposés à la commune ne sont pas pris en compte lors du dépouillement lorsque :

- la **carte de vote fait défaut**, n'est pas officielle ou se rapporte à d'autres scrutins que ceux en cours;
- les indications personnelles requises sur la carte de vote (**signature et date de naissance complète**) font partiellement ou totalement défaut, ou se révèlent fausses;
- **en cas de votes multiples, le nombre de cartes de vote se trouvant dans l'enveloppe de transmission ne correspond pas exactement à celui des enveloppes de vote**; ou lorsque les capacités de vote en présence ne concordent pas;
- l'enveloppe de transmission ne contient que la carte de vote;
- **les bulletins de vote ou électoraux ne sont pas contenus dans l'enveloppe de vote**;
- l'enveloppe de transmission parvient hors délai.

Autre cas de nullité : correction du vote.



Merci d'affranchir votre enveloppe en cas d'envoi par la poste !

## TRIBUNE LIBRE

### Absence des majoritaires à la soirée des nouveaux habitants

Nous a-t-on consultés pour les nouveaux transports publics ? Evidemment que non ! Sont-ils vraiment meilleurs qu'avant ? Evidemment que non ! Comment rentrer à la maison le week-end depuis la gare de Nyon ou Coppet à une ou deux heures du matin ? Merci le taxi-parents.

Pourra-t-on habiter demain un studio ou un deux pièces en Terre Sainte ? Evidemment que non.

Deux sujets parmi d'autres, qui montrent que les Autorités devraient peut-être se rapprocher de ma génération pour mieux cerner nos besoins, nos attentes avant de lui reprocher son désintérêt ou son absence à une soirée de « majoritaires » !

un jeune de Terre Sainte par lechavannus@hotmail.ch



### C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Lors de la séance de Municipalité du 8 janvier 1964, il est relevé que «la signalisation du giratoire de Chavannes-de-Bogis manque : beaucoup d'automobilistes l'ignorent alors que Divonne est signalé. Une demande sera faite au Service des Routes».

Budget de la caisse communale 1964. CHF 57'761.- de recettes et un excédent de recettes de CHF 6'881.- .

Dans sa séance du 17 avril 1964, la Municipalité valide la création du poste d'employé communal, Monsieur Weber étant disponible. Un modèle de cahier des charges sera demandé à Crassier. Il est également acté que, dorénavant, les enquêtes publiques (permis de construire) devront être insérées dans la Feuille des Avis Officiels ainsi que dans le journal local.

Jeudi 30 avril 1964 : ouverture de l'Exposition nationale. Il est demandé aux communes de faire sonner les cloches de 10h00 à 10h15 pour marquer cet événement.



## LA MOBILITÉ IMMOBILE

La Dôle : « C'est là que j'ai appris à skier. » Ce pourrait être le slogan du massif de la Dôle et notre Préfet, Monsieur Deriaz, l'avait évoqué lors de l'inauguration du nouveau télésiège, il y a quelques années. Malheureusement, installer un remonte-pente c'est bien mais cela ne suffit pas forcément et plusieurs slogans pourraient désormais donner une image de ce que vivent les courageux adeptes de sports d'hiver, qui s'aventurent au pied de la Dôle.

La Dôle / La Givrine : « C'est là que j'ai appris à conduire ». En arrivant de la plaine, une fois traversé Saint-Cergue, vous ralentissez aux Pralies avant d'atteindre la désorganisation complète du replat de la Givrine. Entre les voitures qui cherchent une place, déposent un passager, laissent traverser un sportif, évitent un chien, font attention aux enfants en liberté, contournent un véhicule mal parké, il faut être patient avant de pouvoir repartir en direction de la Cure. Ceci sert évidemment d'excellent entraînement, car, de retour en fin de journée, il faudra affronter le même parcours, les mêmes embûches, éviter les mêmes risques et rester calme malgré la fatigue d'un « bon bol d'air frais pris au milieu de la montagne sauvage ».

La Dôle : « C'est là que j'ai téléphoné à mon carrossier. » Celui qui n'a pas cherché une place de parc durant le week-end à la Dôle peut difficilement se rendre compte de la situation. Les places réellement disponibles correspondent à la moitié des véhicules qui s'encolonnent. Résultat : le parking sauvage est de mise partout où un espace se présente et ce n'est pas peu dire !

La Dôle : « Elle doit appartenir à la Nasa. » Pouvons-nous évoquer le revêtement de la route ? Les scientifiques réfléchissent à envoyer des astronautes sur Mars. Actuellement, ils doivent certainement être en train d'étudier quel véhicule supporte le mieux le franchissement des nids de poule mammoth (si ceux-ci étaient ovipares), qui se multiplient sur le site à une vitesse phénoménale.

Et pendant ce temps, le Conseil régional, très présent lors de l'ouverture du nouveau télésiège, inaugure des couloirs biologiques pour les grenouilles de plaine. Est-ce bien raisonnable ? Ne pourrait-on pas réfléchir à créer de vrais parkings avec une vraie gare à la Givrine et une connexion avec le domaine skiable de la Dôle ? Evidemment, certains argumenteront qu'il faut trouver un accord avec la France pour le financement, que cela est compliqué. N'y aurait-il pas fallu y penser avant, éminents chefs de projets du Conseil régional ? Tout le monde a le droit de se tromper mais ne pas chercher à corriger ses erreurs est une erreur, justement. Après le traitement du dossier des transports publics en Terre Sainte, la gestion des loisirs sur le massif de la Dôle est un nouveau dossier pour lequel le Conseil régional a prouvé son inutilité et son inefficacité manifestes.

alain barraud



## HARMONIE TERRE SAINTE

L'harmonie de Terre Sainte, avec la Société de Musique de Ferney-Voltaire, organise deux concerts de gala, qui auront lieu

- le samedi 17 mai 2014, à 20h00, au Théâtre de Terre Sainte à Coppet;
- le dimanche 18 mai 2014, à 18h30, à la salle du COSEC à Ferney-Voltaire.

Direction : Léonard Clément

Entrée libre

## CHRONIQUE DE L'ARPENTEUR

### Au secours !...Où sont les toilettes ?

Située discrètement à l'orée du bois, la nouvelle station d'épuration flambant neuve va pouvoir entrer en fonction. Voilà une belle réalisation pour un projet commun, des travaux pharaoniques pour le bien-être de tous.

Que de chemin parcouru et quel progrès depuis l'époque lointaine et oubliée des pots de chambre vidés dans la rigole, des latrines communes au bout de la rue, des cabinets au fond du couloir ou la cahute au fond du jardin, sans oublier les pissoirs publics puants pour les messieurs (que faisaient donc les dames ?). Ailleurs encore, on imagine le tout au ruisseau, au caniveau, au fleuve....à la mer.

Partout, un problème d'évacuation plus ou moins maîtrisé pour des déjections pourtant naturelles puisque communes à tous les êtres vivants. Or la nature a cette faculté d'absorber et de neutraliser, à la longue et avec le temps les déchets qu'on lui confie.....le problème se corse avec la quantité et lorsque l'habitat envahit tout, le peuplement se resserre autour des centres urbains et leurs ramifications tentaculaires, la gestion des eaux usées exige des mesures adéquates et efficaces.



S'il va de soi, dans certaines parties du monde, d'avoir tout le confort souhaitable (carreaux rutilants, réservoirs d'eau à contenances diverses, papier doux (3-4 plis !) aérosols d'ambiance, sièges autonettoyants et lingettes humides pour une touche finale délicieusement fraîche).....le reste de la planète ne bénéficie même pas du minimum d'hygiène et de discrétion. Un geste banal mais humiliant s'il doit s'effectuer à découvert et dans l'urgence.

Je pense aux camps de réfugiés où les latrines branlantes sont prises d'assaut par les mouches et autres bestioles au dard et aux crocs acérés....j'imagine les populations en transit qui vivent aux confins de régions arides.....Comment se soulager ? Chercher au hasard d'un bosquet, un petit coin pour poser culotte à même le sol ? Et dans les zones de conflits armés, sous les tirs croisés, rester les fesses à l'air, à la merci des balles perdues.....Sauver sa peau quand un besoin, rendu d'autant plus urgent par la peur, vous tort le ventre ? Ou encore, empêtrée dans une burka, des marmots accrochés aux basques, dans une vallée rocailleuse ?

On est bien loin des « lieux d'aisance » où le petit passage oblige procure tant de soulagement.



## LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont également participé à l'élaboration de ce numéro :

- Les co-rédacteurs
- La Municipalité

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'été.  
Délai pour vos articles et réactions : 10 juin

Tirage : 500 exemplaires

À disposition au greffe communal

**L'été - 21 juin à 12h52**

Contact : lechavannus@hotmail.ch